



Description de l'activité :

Sport d'opposition de raquette individuel ou en double, le tennis de table est accessible à toutes les formes de handicap physique, pour les personnes se déplaçant soit, debout, en fauteuil ou atteinte d'un handicap auditif. Seules les personnes déficientes visuelles sont limitées dans la pratique.

Tous les entraînements sont encadrés par un éducateur sportif qui dirige la séance. Les séances alternent travail technique à la table et match en simple et en double. Le CSINI dispose de raquettes qui sont mis à disposition des adhérents qui souhaitent essayer l'activité.

La pratique peut se faire dans le cadre du loisir uniquement ou de la compétition tout d'abord au niveau régional qui peut évoluer vers le national.

Règlement

La réglementation est identique à celle de la Fédération Française de Tennis de Table. Néanmoins, la pratique en fauteuil roulant a nécessité quelques adaptations au niveau du service en interdisant :

- l'effet rétro (balle qui revient en direction du filet),
- de servir sur les côtés de la table afin que la balle sorte latéralement.

Pour les personnes ayant des difficultés de préhension un bandage fixant la raquette à la main est autorisé.

Public concerné :

- Paraplégique, tétraplégique, amputé membre(s) inférieur(s), supérieur(s), IMC, Hémiplégique, Handicaps neurologiques.

Qualités physiques et intellectuelles développées :

- Coordination, dextérité, précision, équilibre,
- Lecture et adaptation à l'évolution du jeu.

Responsable de section :

- **Mr Stéphane FRONT**
Adjoint
- Mr Benoît DELESALLE

Contact :

- secretariat@csini.fr
- Tél : 01.45.55.13.93

Lieu d'entraînement :

CSINI – Salle Pierre CLERC
6 boulevard des Invalides
75007 PARIS

Jours et horaires d'entraînement :

- Mardi et jeudi de 18h30 à 21h00
Adultes tous niveaux loisir ou compétition

Liens :

- www.tthandisport.org
- ipttc.org